



WEBINAIRE PARTENAIRES

août 2025

Actualités réglementaires
Zoom sur les Passeports Loisirs

Lundi 4 août 2025 – 10h30



Un Webinaire pour...



Présenter l'actualité réglementaire de la Caf en août 2025

Faire un focus sur les Passeports Loisirs 2025



ACTUALITES

août 2025

- Versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire
- Rentrée 2025 - une aide exceptionnelle de la Caf pour les 18-19 ans
- Rentrée 2025 - une offre de service dédiée aux 16-25 ans
- Monenfant.fr : l'indispensable de la rentrée
- Loyers - Téléprocédure Bailleurs
- RSA et vendanges
- 80 ans de la Sécurité Sociale : un concours pour les lycéens
- Prochains RDV Allocataires

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2025

Pour les enfants de 6 à 16 ans, le versement sera automatique. Aucune démarche n'est à réaliser par les parents.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents doivent attester qu'ils sont scolarisés. La démarche s'effectue sur caf.fr ou via l'application mobile exclusivement. L'allocataire ne doit en aucun cas transmettre un justificatif de scolarité à la Caf.

La **téléprocédure est ouverte depuis le juillet**. Elle permet aux parents de confirmer que leur enfant de 16 à 18 ans est toujours scolarisé à la rentrée. Afin de faciliter le versement de la prestation, l'allocataire doit renseigner obligatoirement les coordonnées de l'établissement scolaire (nom et adresse). **La démarche doit être réalisée dans les meilleurs délais** pour garantir le versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire courant août

Au 31/07, 1755 familles ont déjà complété cette télédéclaration (pour 2130 devant la réaliser), soit un taux de retour de 82%.

Pour les familles non-allocataires ayant un seul enfant à charge, le formulaire de déclaration de situation sera téléchargeable sur caf.fr.

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2025 – Nouvelle aide locale



Mise en place d'une aide pour la rentrée 2025, à destination des jeunes de 18-19 ans n'étant plus bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire mais toujours scolarisés.

Les conditions d'éligibilité de cette aide sont les suivantes :

- **Jeunes de 18 à 19 ans toujours scolarisés ou en situation d'apprentissage, d'alternance ou d'étudiant salarié**
- Issus de famille avec **un quotient familial inférieur à 600€** et toujours présents sur le dossier de leur parent (donc poursuivant leurs études en Haute-Marne ou non bénéficiaires de prestations Caf dans un autre département)
- N'ayant pas bénéficié d'une aide aux jeunes depuis le début d'année 2025
- **Aide d'un montant de 200€.**

Sur la base d'une requête, 368 jeunes répondent aux critères ci-dessous dans le département. **L'aide doit permettre de favoriser la poursuite des études des jeunes en Haute-Marne et l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de ce public.**

Les modalités de versement de l'aide sont les suivantes :

- **Envoi d'un mail d'information aux familles potentiellement éligibles début août**, pour leur indiquer le soutien et l'accompagnement proposé par la Caf, avec demande de confirmation de la scolarité du jeune à la rentrée 2025 (déclaration sur l'honneur), **date limite de retour au 30/09/2025**
- Au retour du justificatif de l'usager, versement de l'aide pour un montant de 200 €

RENTREE 2025 : UNE PAGE DEDIEE AUX JEUNES SUR CAF.FR

Pour aider les jeunes dans leurs démarches, la Caf de la Haute-Marne propose une page spéciale qui recense toutes les informations utiles et ressources, sous forme de tutoriels et vidéos :

- Comment faire une demande d'aide au logement ?
- Comment bénéficier de la prime d'activité ?
- ...

Afin de mieux accompagner les jeunes, la Caf met également à jour régulièrement sur cette page une **foire aux questions**, avec les réponses aux questions les plus fréquentes

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page
[#AidesauxjeunesHauteMarne](#)
[#AidesauxjeunesHauteMarne | Bienvenue sur Caf.fr](#)

La Caf sera également présente aux forums et événements de rentrée, pour accompagner les jeunes dans leurs démarches.



MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE



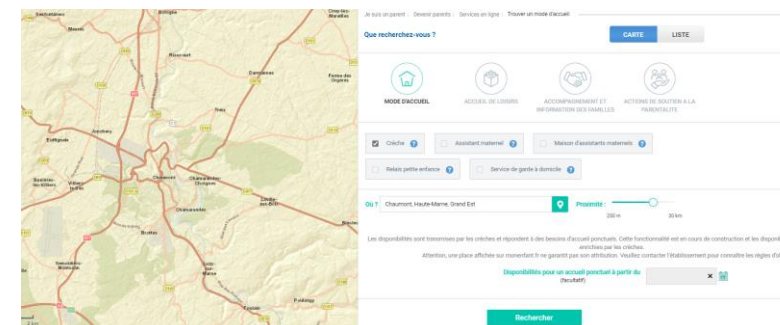
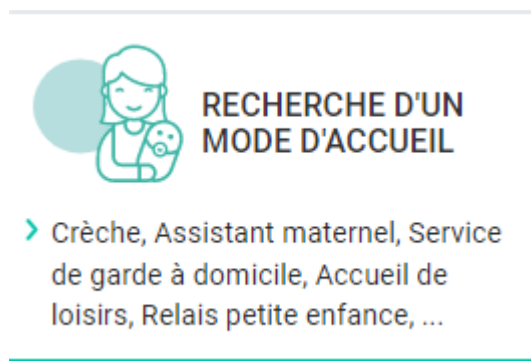
Chercher une place en crèche, une assistante maternelle ou un centre de loisirs ? Savoir quelles sont les aides de la Caf et ce qui restera à charge ? S'informer sur l'enfance ?

Un seul réflexe : monenfant.fr

Le portail monenfant.fr propose un accompagnement aux parents et professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Il offre un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne.

Une recherche géolocalisée d'un mode d'accueil ou d'un service de soutien aux familles

Il est possible de trouver près de chez soi un lieu d'accueil pour son enfant ou un service parentalité. Cette recherche géolocalisée peut être mono ou multicritères, ce qui permet d'identifier l'ensemble des possibilités autour de chez soi.



MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE



COÛTS ET AIDES

- > Simuler le coût en crèche
- > Estimer la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Des outils de simulation

Le portail offre la possibilité

- d'effectuer des simulations pour estimer le reste à charge en crèche de son enfant,
- d'estimer le montant de la prestation d'accueil du jeune enfant versé par la Caf

Une demande d'information sur les modes d'accueil

Ce service permet aussi aux parents désireux d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'un mode d'accueil, de solliciter un rendez-vous auprès d'un lieu d'information de la petite enfance, pour être accompagnés dans cette démarche

DEMANDE D'INFORMATION SUR LES MODES D'ACCUEIL

1 2 3 4
Eligibilité Engagement Saisie Fin

Ce service en ligne permet de formuler une demande d'information sur les modes d'accueil. Il est destiné aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans et aux futurs parents. Conçu par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, il est ouvert dans les communes volontaires qui s'engagent à traiter votre demande. Pour savoir si ce service en ligne est ouvert sur votre commune ou celle où vous souhaitez faire garder votre enfant, renseignez votre code postal ci-dessous.

Vérifier votre éligibilité au service

Entrer votre code postal de résidence *

Il s'agit de votre code postal de résidence actuelle ou envisagée dans le cas d'un déménagement

Sélectionner votre commune dans la liste ci-dessous

Communes

Continuer >

MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTREE

Des informations pour tous

Monenfant.fr est aussi un site d'information. Les informations contenues sur ce portail sont élaborées par des experts et se présentent sous la forme d'articles, de dossiers thématiques et d'actualités.



ACTUALITÉS



24 JUIN 2022
DISPOSITIFS «AISANCE AQUATIQUE» ET «J'APPRENDS À NAGER»
des cours gratuits pour les enfants de 4 à 12 ans

[Lire la suite >](#)



10 JUIN 2022
A LA RECHERCHE D'UN JOB POUR L'ÉTÉ ?
Toutes les informations utiles sur le site Jobs-ete.com du Cidj

[Lire la suite >](#)



08 DÉC. 2021
EMPLOYER UNE ASSISTANTE MATERNELLE, C'EST UNE BONNE IDÉE!
Toutes les informations sur l'accueil individuel sont dans monenfant.fr

[Lire la suite >](#)

[PLUS D'ACTUALITÉS EN LIGNE >](#)

THÉMATIQUES



CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL COLLECTIF
Comprendre l'accueil collectif du

[Lire la suite >](#)



CHOISIR L'ACCUEIL CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL
Les grandes étapes du parcours

[Lire la suite >](#)



MES LOISIRS À LA MAISON
Sélection de ressources pour les parents

[Lire la suite >](#)

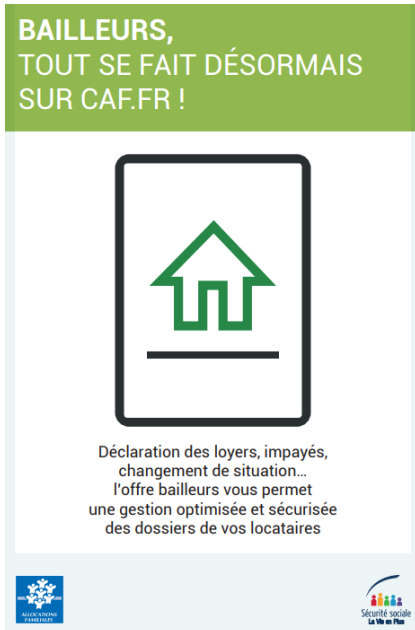


LE COIN DES PARENTS
Des ressources pour aider les parents dans leur quotidien

[Lire la suite >](#)

[PLUS DE THÉMATIQUES EN LIGNE >](#)

LOYERS 2025 : TELEPROCEDURE BAILLEURS



La **campagne annuelle de renouvellement des loyers a été lancée le 15/07/2025**. Elle permet de recueillir auprès des bailleurs le montant des loyers du mois de juillet. Près de 13 000 quittances de loyer sont attendus pour cette année 2025.

Cette information est indispensable pour permettre le calcul du nouveau montant des droits à l'aide au logement, à compter de janvier 2026. En l'absence de déclaration, l'aide au logement des locataires sera suspendue.

Le montant des loyers doit être déclaré par les bailleurs en ligne, sur caf.fr, dans la rubrique Partenaires / Espaces Bailleurs. Les bailleurs ont reçu depuis le 15/7 leurs identifiants de connexion. Ils doivent déclarer le montant du loyer de juillet 2025 et les changements de situation (date de départ du logement, de résiliation du bail, modification du nombre de colocataires...) concernant leurs locataires. La démarche doit être réalisée dans les meilleurs délais et est exclusivement réalisable en ligne sur caf.fr cette année.

A fin juillet, 34% des quittances attendues avaient été reçues par la Caf. La démarche doit impérativement être réalisée dans les meilleurs délais.

Une adresse de contact pour faciliter les démarches : bailleurs@caf52.caf.fr

RSA ET VENDANGES

- Cette année encore, les bénéficiaires du RSA en Haute-Marne vont pouvoir **cumuler salaire de saisonnier pour les vendanges et allocations**. Cette mesure s'étend aux territoires viticoles du Grand Est grâce à un partenariat entre le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiaales de la Haute-Marne, France Travail, la Mutualité sociale agricole et les missions locales.
- Ce partenariat **encourage ainsi les allocataires à participer à cette activité tout en bénéficiant d'une neutralisation de leurs revenus liés aux vendanges dans le calcul de leur RSA**. Un moyen de favoriser le retour à une activité professionnelle et répondre aux besoins de main d'œuvre des vignerons.



**Bénéficiaires du RSA,
pour les vendanges, cumulez
votre salaire et votre RSA**

Vous êtes bénéficiaire du RSA et vous souhaitez faire les vendanges, vous pouvez percevoir le revenu de cet emploi sans perdre le bénéfice de votre RSA (Revenu de Solidarité Active).

Pour plus d'informations, contactez :
La CAF de la Haute-Marne au 3230*
La MSA Sud Champagne au 03 25 30 33 33
FRANCE TRAVAIL au 3949*

*service gratuit + prix appel

CONSULTEZ LES OFFRES D'EMPLOI SUR FRANCETRAVAIL.FR

En tapant A1401 dans le champ «Métier, compétences, mot-clé, numéro d'offre» et en tapant Aube, Haute-Marne ou Marne dans le champ «Lieu de travail»

Vous pouvez également contacter la Cellule Vendanges au 09 72 72 18 33



LA SECURITE SOCIALE FETE SES 80 ANS !

LES ORGANISMES HAUT-MARNAIS INVITENT LES LYCEES A PARTICIPER A UN CONCOURS

- Les organismes de sécurité sociale de Haute-Marne (CPAM, CAF, MSA, URSSAF et CARSAT) proposent aux lycéens de participer à un **concours d'expression artistique, dans le cadre de l'anniversaire historique des 80 ans de la sécurité sociale.**
- **Le concours invite les jeunes à réfléchir sur la Sécurité Sociale comme incarnation des valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.**
- La Sécurité Sociale, par son rôle redistributif, renforce la cohésion sociale en réduisant les inégalités économiques et sociales. Elle est ainsi une institution républicaine majeure. Alors que l'Éducation Nationale est pleinement engagée dans la promotion des valeurs de la République, le 80ème anniversaire de la Sécurité sociale offre une occasion unique de donner la parole aux jeunes générations sur leur relation à la solidarité et à autrui. Les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie locale du 80ème anniversaire de la sécurité sociale, le jeudi 11 décembre 2025 après-midi.
- **Objectif du concours**
 - Réfléchir aux conditions pour la Sécurité Sociale d'incarner ces valeurs républicaines ;
 - Communiquer auprès des autres jeunes sur l'importance de ces valeurs dans la France d'aujourd'hui
 - Proposer des actions concrètes venant incarner ces valeurs au quotidien et en proximité.
- **Élèves concernés**
 - Le concours est ouvert aux élèves scolarisés en lycée dans le département de la Haute-Marne en voie générale, technologique ou professionnelle, ainsi qu'aux étudiants scolarisés en classe de section de technicien supérieur (STS). Il consiste en un travail collectif permettant de réfléchir sur la place de la Sécurité Sociale dans la République et de proposer des supports de communication et des actions concrètes.
 - Les enseignants peuvent constituer des groupes d'élèves, qui travaillent sur le même thème ou des thèmes différents et présenter de ce fait une seule ou plusieurs productions. Ce concours a vocation à favoriser un travail collectif.

LA SECURITE SOCIALE FETE SES 80 ANS !

LES ORGANISMES HAUT-MARNAIS INVITENT LES LYCEES A PARTICIPER A UN CONCOURS

- **Des projets créatifs et collaboratifs**
- En cette année anniversaire, les élèves sont invités à sélectionner un des sujets parmi les trois ci-dessous :
 - Thème 1. Liberté et Sécurité sociale
 - Thème 2. Égalité et Sécurité sociale
 - Thème 3. Fraternité et Sécurité sociale
- Les élèves et étudiants sont invités à réaliser une production originale, qui peut prendre diverses formes : supports de communication, œuvres artistiques (vidéos, compositions musicales, affiches, BD, théâtre, graphisme, plastique, chorégraphique ...), documentaires ou autres formes d'expression.
- **Calendrier**
 - L'inscription au concours se déroulera jusqu'au lundi 15 septembre 2025 à 18h00. Elle s'effectuera en ligne sur l'adresse mail suivante : 80ansSS@assurance-maladie.fr
 - Le concours aura lieu du mardi 16 septembre au 17 novembre 2025 à 18h00. La date limite de dépôt des réalisations est fixée au 17 novembre 2025 à 18h00
 - Délibération du jury au cours de la semaine du 24 novembre 2025
 - Un jury local représentant les organismes de sécurité sociale de Haute-Marne sélectionnera les meilleurs travaux de chaque catégorie. Un lauréat est distingué dans chacune des trois catégories de participation, quel que soit le thème de travail. Le jury décernera également un prix « coup de cœur du jury » par catégorie, en fonction de la qualité et de l'originalité des productions qui lui sont soumis.
 - Les enseignants des groupes d'élèves lauréats sont informés directement par un appel téléphonique.
 - Les 6 prix d'une valeur unitaire de 333 euros sont remis au cours d'une remise de prix dédiée au 80ème anniversaire de la sécurité sociale, organisée le jeudi 11 décembre 2025 à Chaumont. De même, les établissements ayant concouru se verront gratifier collectivement d'une somme de 2 000 euros, à se répartir au prorata du nombre d'établissements. Toutes les classes ayant candidaté sont conviées à cette cérémonie.

Webinaire Partenaires août 2025

Zoom sur l'actualité de la Caf et focus sur les Passeports Loisirs

Lundi 04/08/2025 à 10h30

Webinaire Partenaires septembre 2025

Zoom sur l'actualité de la Caf et focus sur la réforme du Complément Mode de Garde

Lundi 01/09/2025 à 10h30

Forum des Associations - Chaumont

Samedi 06/09/2025

Forum Mission Locale Chaumont

Jeudi 18/09/2025 – Mission Locale Chaumont

Café Parents – Être parents, parlons-en !

Jeudi 18/09/2025 à 14h à l'UDAF de Saint-Dizier

Atelier « Nouveaux Bénéficiaires RSA »

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA, animés par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental

Mardi 23/09/2025 à 14h au siège de la Caf à Chaumont

Atelier « Nouveaux Bénéficiaires RSA »

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires RSA, animés par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental

Jeudi 25/09/2025 à 14h sur le site CAF/CPAM de Saint-Dizier

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

ZOOM SUR LES PASSEPORTS LOISIRS 2025

ZOOM SUR LES PASSEPORTS LOISIRS 2025 : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS



La Caf est présente aux côtés des familles pour favoriser l'accès aux loisirs des enfants lors de cette rentrée, avec les Passeports Loisirs.

Les Passeports Loisirs sont une **aide exceptionnelle de la Caf de la Haute-Marne pour encourager les jeunes à pratiquer une activité culturelle ou sportive en Haute-Marne, pendant l'année scolaire, en bénéficiant d'une aide pour régler les frais d'inscription, de licence ou de cotisation.**

Il s'agit d'une aide locale, mise en place par la Caf de la Haute-Marne.
Les jeunes issus d'autres départements ne peuvent donc en bénéficier

PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

Les Passeports Loisirs peuvent être utilisés pour toutes les activités de loisirs collectifs (culturels ou sportifs) organisées de façon régulière **pendant l'année scolaire 2025-2026**. Les activités doivent être organisées par une **structure implantée en Haute-Marne**, même si l'activité se déroule dans un autre département.

Sont exclus les accueils de loisirs, les activités ponctuelles (cinéma, musée...), les cours particuliers, les activités pendant le temps scolaire, les activités en centre de vacances...

Le montant du Passeport Loisirs a été revalorisé de manière importante en 2025 et varie **de 50 à 100€** selon les ressources de la famille. Il est **majoré de 20€ pour les enfants porteurs de handicap**, bénéficiaires de l'Allocation d'Education aux Enfants Handicapés).

Quotient familial	Aide CAF	Aide CAF pour les enfants en situation de handicap (Bénéficiaires de l'AEEH)
0 à 600 €	80€	100€
601 à 900 €	50€	70€

Comment en bénéficier ?

1. Les familles bénéficiaires sont informées de leur droit par la Caf fin août par mail
2. La famille procède à l'inscription de son enfant dans une association ou une structure du département
3. La famille règle la cotisation à l'association ou à la structure
4. La famille envoie le justificatif à la CAF **avant le 31/10/2025** (formulaire disponible sur caf.fr ou attestation de la structure) - au-delà du 31/10/2025, aucune aide ne sera versée
5. La CAF rembourse directement le montant du Passeport Loisirs à la famille

L'enfant bénéficiaire de cette aide doit être né entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2021

Les **familles éligibles à cette aide sont informées directement par la Caf fin août**. Elles n'ont aucune démarche à réaliser.

Les familles doivent être allocataires de la Caf de la Haute-Marne, assumer la charge d'au moins un enfant et avoir un quotient familial inférieur à 900€ au 30/06/2025.

Depuis 2024, pour simplifier les démarches des usagers et celles des associations/structures, **le Passeport Loisirs est versé directement sur le compte bancaire de la famille**.

La famille doit compléter le formulaire "Passeports Loisirs" (mis à disposition sur caf.fr) et le faire compléter par l'association/la structure, avant de le retourner à la Caf (**ou retourner un justificatif de paiement de la cotisation**). Les associations/structures n'ont plus à gérer la collecte des formulaires.

Cette simplification a pour objet de **faciliter le recours aux Passeports Loisirs Caf en évitant des démarches administratives aux familles et associations**. Elle fait suite à une enquête conduite en début d'année auprès des familles sur le motif du non recours, qui indiquait que les formulaires papier étaient difficiles à gérer et sources d'erreurs. Cette simplification prend aussi en compte le retour des associations, qui ont mis en avant des difficultés dans la gestion des conventions, dans la gestion de la trésorerie (avance de la déduction du Passeports de la Caf) et dans la gestion administrative des Passeports

PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

L'aide versée par la Caf est cumulable avec

- **le Pass'Sport**, aide financière versée par l'Etat pour financer une partie de l'inscription à une activité sportive. Cette aide est déduite immédiatement du montant de l'inscription, sur présentation d'un QR Code à son club, association sportive ou salle de sport lors de l'inscription.
- **les aides versées par les collectivités locales**

PASSEPORTS LOISIRS : UNE AIDE DE LA CAF POUR FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

En synthèse...



ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de la Haute-Marne

caf.fr

PASSEPORTS LOISIRS 2025

LA CAF MOBILISEE POUR L'ACCES AUX LOISIRS DES ENFANTS

Pour qui ?

- Être allocataire CAF 52 en juin 2025
- Avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à **900 €** au 30/06/2025
- Avoir un Enfant(s) né(s) entre le **1er janvier 2008** et le **31 décembre 2021**

Comment en bénéficier ?

- Les familles bénéficiaires sont informées de leur droit par la Caf fin août par mail
- La famille procède à l'inscription de son enfant dans une association ou une structure du département
- La famille règle la cotisation à l'association ou à la structure
- La famille envoie le justificatif à la CAF **avant le 31/10/2025** (formulaire disponible sur caf.fr ou attestation de la structure) - au-delà du 31/10/2025, aucune aide ne sera versée
- La CAF rembourse directement le montant du Passeport Loisirs à la famille

Une aide revalorisée en 2025, entre 50 et 100€ selon les ressources

Activités Eligibles

- Loisirs réguliers collectifs (culturels, sportifs)
- Organisés par une structure conventionnée CAF (association, mairie...)
- Structure implantée dans le 52, même si l'activité a lieu ailleurs.

Activités non éligibles :

- Accueils de loisirs.
- Activités ponctuelles (spectacle, musée, cinéma...)
- Activités pendant le temps scolaire
- Cours particuliers.
- Centres de vacances, centres sociaux, EVS.

Montant de l'Aide

Quotient familial	Aide CAF	Aide CAF pour les enfants en situation de handicap (Bénéficiaires de l'ACEFH)
0 à 600 €	80€	100€
601 à 900 €	50€	70€



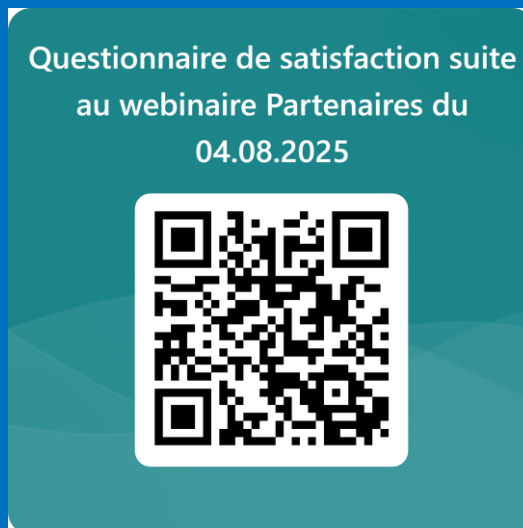
CAF de la Haute-Marne

Votre avis nous intéresse !

A l'issue du Webinaire, une **enquête de satisfaction** vous sera adressée par mail.

Merci de la compléter pour évaluer l'opportunité d'autres Webinaires prochainement et identifier des thématiques vous intéressant...

Retrouvez également l'enquête en scannant ce QR Code :



Merci pour votre participation
